

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

L'an deux mille dix :

Le 6 décembre 2010 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 01/12/2010

Subventions aux associations
-
Lou Cépoun Dou Broc et Le Broc Loisirs

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – LACROIX

REPRÉSENTÉS : Mr KAIL par Mme FOURNY
Mr YACOUB par Mr DUJON

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

Secrétaire de séance : Claudine BENABEN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

- Lou Cépoun Dou Broc
- Le Broc Loisirs

Monsieur Le Maire rappelle qu'une subvention de 306 euros a été accordée à l'Association Lou Cépoun Dou Broc lors du conseil municipal du 4 octobre 2010. A la demande de Monsieur LEPAGE, président de l'association, concernant la subvention de 700 € annuels, Monsieur le Maire propose un complément de subvention de 394 €.

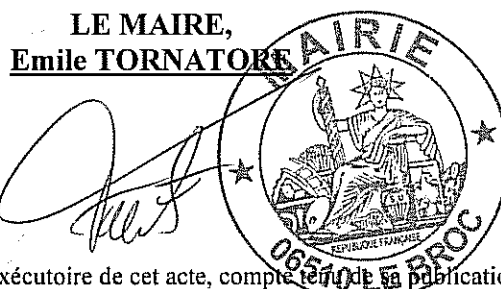
Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide à l'unanimité d'allouer les subventions ci-dessous :

- Association Lou Cépoun Dou Broc : 394 €
- Association Le Broc Loisirs : 700 €

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 14/12/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 14/12/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication